



DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Commune de SAINTE-SUZANNE



Le risque majeur est un phénomène naturel ou technologique qui peut entraîner des conséquences graves sur les personnes et les biens malgré une très faible probabilité d'apparition.

L'information préventive des populations permet d'entretenir une culture du risque et de dispenser les consignes de sécurité pour y faire face.

Elle a été instaurée par le décret n°90-918 du 11 octobre 1990 qui mentionne que :

« L'information donnée aux citoyens sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis comprend la description des risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, ainsi que l'exposé des mesures de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets. »

La commune de Sainte-Suzanne est concernée par :

- DES RISQUES NATURELS, tels que les inondations, les séismes, les mouvements de terrains, les aléas climatiques,
- DES RISQUES TECHNOLOGIQUES, tels que les aléas industriels, la rupture de barrage, les aléas nucléaires et radiologiques, le transport de matières dangereuses, les aléas accident lié au transport par canalisation

MOT DU MAIRE

La commune de Sainte-Suzanne possède un Plan de Prévention au Risque Naturel qui a permis d'identifier la présence de certains risques majeurs sur le territoire communal.

Le Plan de Prévention des Risques Naturels oblige la commune à mettre en place un Plan Communal de Sauvegarde qui définit l'organisation communale en cas de crise (loi de modernisation de la sécurité civile de 2004).

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) présente ces risques auxquels la commune peut être exposée ainsi que les consignes de sécurité impérativement à appliquer.

Ce document est à conserver et les informations qu'il contient sont à diffuser largement.

LES BONS REFLEXES DANS TOUTES LES SITUATIONS

Se conformer aux consignes reçues par les services de secours ou les autorités

Ce qu'il faut faire		Ce qu'il ne faut pas faire	
	Se conformer immédiatement aux consignes reçues : évacuer ou se confiner		Ne pas fumer (fuite éventuelle de gaz)
	Écouter la radio (Radio-France :105.1MHz ; France-Info :104.4 MHz ; Radios locales fréquence...)		Ne pas aller chercher les enfants à l'école ; ils y sont en sécurité, l'équipe enseignante s'en occupe.
	Avant, prévoir : -une radio portable équipée de piles -une lampe de poche (piles adaptées) -une réserve d'eau potable -un sac contenant les affaires de 1ère nécessité (voir liste ci-après)		Ne pas téléphoner sauf en cas de nécessité vitale (pour éviter l'encombrement des réseaux et libérer les lignes pour les secours)

Affaires de 1ère nécessité

	-médicaments urgents -vêtements de rechange et chauds -papiers d'identité et importants -couverture -eau potable -lampe de poche avec rechange de piles adaptées
---	---

Confinement

- Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche
- Fermer portes et fenêtres, les calfeutrer
- Arrêter les systèmes de ventilation et de climatisation
- Bouchez tous les systèmes avec prise d'air extérieure avec des chiffons ou des linges humides
- Dans tous les cas, se conformer aux consignes

Évacuation

- Couper les réseaux (gaz, électricité, eau)
- Sortir du logement avec un sac contenant les affaires de 1ere nécessité
- Se rendre au point de regroupement défini par les autorités ou annoncé lors de la consigne d'évacuation
- Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues

Inondations - Crues



Qu'est-ce qu'une inondation ?

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, d'une zone habituellement hors d'eau. Elle est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement et l'homme qui s'installe dans l'espace alluvial pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements, et d'activités.

L'historique des principales inondations

Des inondations et coulées de boue ont eu lieu en décembre 1982, février 1990, février 1999, décembre 1999, janvier 2003 et mars 2006.

S'informer de la montée des eaux et du niveau de vigilance,
(Consulter www.vigicrues.gouv.fr et écouter la radio)

Dans tous les cas, appliquer les réflexes mentionnés ci-dessous et ne pas s'opposer au travail des sauveteurs qui proposent une évacuation.

Les conseils de comportement

AVANT	PENDANT	APRES
-mettre les biens à sauvegarder en sécurité (étage, grenier...) -Couper l'électricité et le gaz -amarrer tout ce qui peut flotter -obturer les entrées d'eau (portes, soupiraux, évents) -limiter les déplacements, éviter les zones proches des rivières ou torrents susceptibles d'être inondées -respecter les déviations mises en place -garer les véhicules -faire une réserve d'eau potable et d'aliments	-respecter les consignes reçues -s'informer régulièrement de la montée des eaux et du niveau de vigilance (consulter www.vigicrues.gouv.fr) -fermer portes et fenêtres -couper les réseaux (électricité, gaz) -évacuer sur préconisation des autorités ou des secours -se réfugier sur un point haut (étage, colline) -respecter les déviations mises en place et ne pas s'engager sur une route inondée	-aérer le bâtiment -aider les personnes qui ont besoin -ne rétablir l'électricité que si l'installation est sèche -chauffer dès que possible -s'assurer que l'eau soit potable -dresser un inventaire complet des dommages causés à la propriété pour pouvoir le communiquer à la compagnie d'assurance -désinfecter à l'eau de javel

Le risque industriel



Qu'est-ce qu'un risque industriel ?

Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement.

Où se situent les risques ?

Le risque industriel concerne certains sites, tels que :

- Des sites de productions de matières premières chimiques ou pétrolières, qui utilisent en entrées des produits chimiques afin d'en produire d'autres en sortie
- Des sites de transformation de ces matières, qui utilisent des produits chimiques en entrée mais qui les transforment en produits non dangereux
- Des sites de stockage de produits chimiques ou pétroliers
- Des sites de distribution (unités de livraison pour les produits pétroliers)

Le risque industriel sur la commune

- FWF CASTMETAL Impasse de la Fonderie

C'est une entreprise de fonderie résolument tournée vers l'innovation, la qualité et le respect de l'environnement. Elle est capable de répondre à toutes les demandes de pièces moulées en fonte, en acier et en inox, qu'elles soient unitaires ou en série.

Population concernée

Les rues qui seraient impactés par l'éventuel aléa industriel sont :

- Impasse de la Fonderie
- Rue de Roses
- Rue des Prés
- Rue du Cimetière
- Rue de Besançon

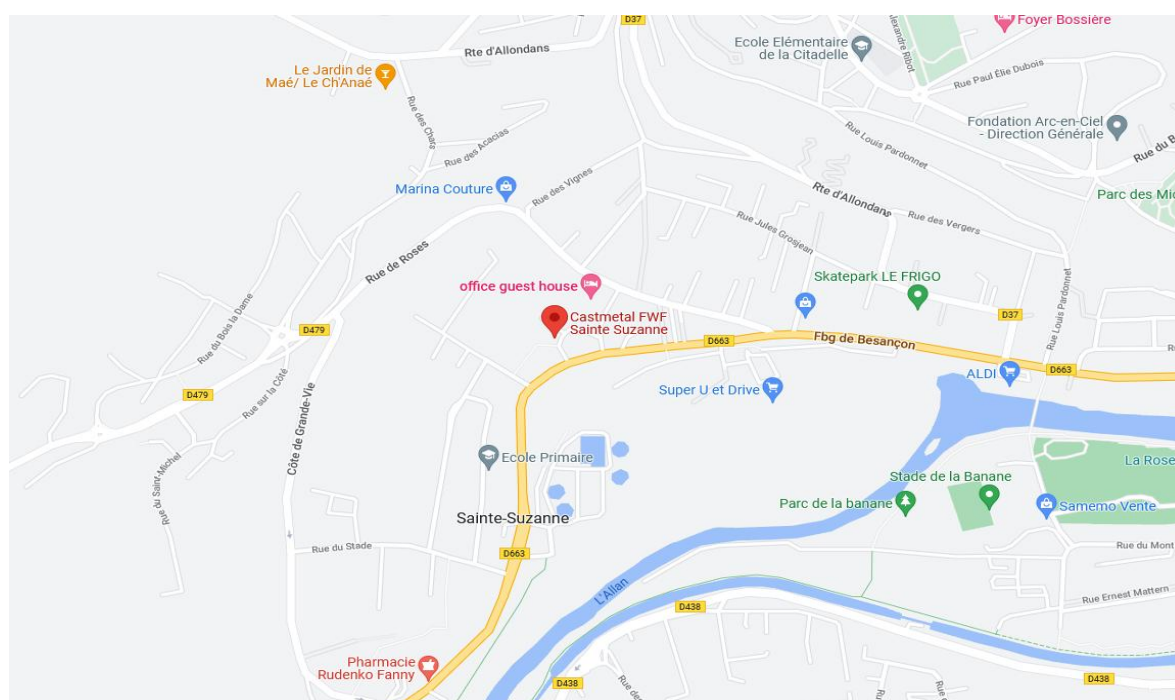
Les actions entreprises par la commune

Si un accident majeur se produit, l'alerte est donnée par un signal unique : une sirène au son modulé (c'est-à-dire montant et descendant). L'avertissement sonore est composé de 3 signaux d'une minute, espacés d'intervalles de 5 secondes.

Le conseil de comportement

AVANT	PENDANT	APRES
-connaître le signal d'alerte et les consignes de sécurité -connaître la fréquence de la radio qui diffusera les messages	-en voiture : -fermer les glaces, aérations et chauffage, -se garer de façon à ne pas gêner la circulation -à pied, rentrer dans le bâtiment le plus proche -fermer toutes les ouvertures, rideaux et volets compris -arrêter la ventilation et boucher les entrées d'air -couper le chauffage -se positionner au rez-de-chaussée -écouter la radio -ne pas aller chercher les enfants à l'école -ne pas téléphoner -éviter toute flamme ou étincelle en raison du risque d'explosion -ne pas quitter son abri avant la fin de l'alerte qui sera annoncée par signal continu durant 30 secondes	-Aérer toutes les pièces du bâtiment

Localisation de l'aléa industriel sur la commune



Le risque de transport de matières dangereuses



Qu'est-ce que le risque TMD

Une matière dangereuse est une substance qui peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement par ses propriétés physiques ou chimiques ou encore par la nature des réactions qu'elle est susceptible de provoquer. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive.

Le TMD ne concerne pas que les produits hautement toxiques, explosifs ou polluants. Il concerne également tous les produits dont nous avons régulièrement besoin comme les carburants, le gaz, les engrais (solides ou liquides) et qui en cas d'événement peuvent présenter des risques pour la population ou l'environnement.

Les principaux dangers liés au TMD

L'explosion : elle peut être occasionnée par un choc avec production d'étincelles (notamment pour les citernes de gaz inflammables), par l'échauffement d'une cuve de produit volatil ou comprimé, par un mélange inopiné d'artifices ou munitions.

L'incendie : il peut être causé par l'échauffement anormal d'un organe du véhicule, un choc contre un obstacle (avec production d'étincelles), l'inflammation accidentelle d'une fuite, une explosion au voisinage immédiat du véhicule, voire un sabotage.

Le **nuage toxique** peut être dû à une fuite de produit toxique ou au résultat d'une combustion (même d'un produit toxique) qui se propage à distance du lieu d'accident (on définit un périmètre de danger).

Localisation de l'aléa TMD



Le conseil de comportement

AVANT	PENDANT	APRES
-Savoir identifier un convoi de matières dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transports -Plaque orange : 2 numéros à lire - Le code danger lié au produit et le numéro ONU permettant d'identifier le produit concerné -Plaque-étiquette annonçant le type de danger -Connaître les dispositifs d'alerte	<u>Si l'on est témoin d'un accident TMD :</u> -Protéger afin d'éviter un suraccident -Baliser les lieux du sinistre -Faire éloigner les personnes situées à proximité -Ne pas fumer -Donner l'alerte aux pompiers (18/112) et à la police (17) <u>En cas de fuite de produit :</u> -Ne pas rentrer en contact avec le produit. En cas de contact : se laver si possible. -Quitter la zone de l'accident -Rejoindre le bâtiment le plus proche et se mettre à l'abri -S'enfermer dans un local clos en calfeutrants soigneusement les fenêtres et les aérations -Arrêter la ventilation, la climatisation et le chauffage -Ecouter la radio -Ne pas aller chercher vos enfants à l'école	Si vous vous êtes mis à l'abri, aérer le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio.

Les causes des accidents de TMD

La **cause humaine** où l'homme est un maillon déterminant de la chaîne de sécurité
 La **cause matérielle** où l'on parle de défaillances techniques d'un ensemble insuffisamment surveillé (vannes, cuves, dômes pour ce qui est contenant, on peut ajouter aussi les moyens de transports (transport routier, transport par canalisation, transport ferroviaire).

Les enjeux

Un accident impliquant un transport de matières dangereuses entraîne généralement des conséquences limitées dans l'espace du fait de la faible quantité de matières transportées. Néanmoins, un accident de ce genre aura un impact sur les **enjeux économiques, environnementaux et humains.**

En effet, l'enjeu humain concerne les personnes qui seront directement ou indirectement exposées et touchées par l'accident encourageant des blessures légères jusqu'au décès. La nature des blessures varie selon la matière transportée ainsi que la distance des personnes par rapport au lieu de l'accident.

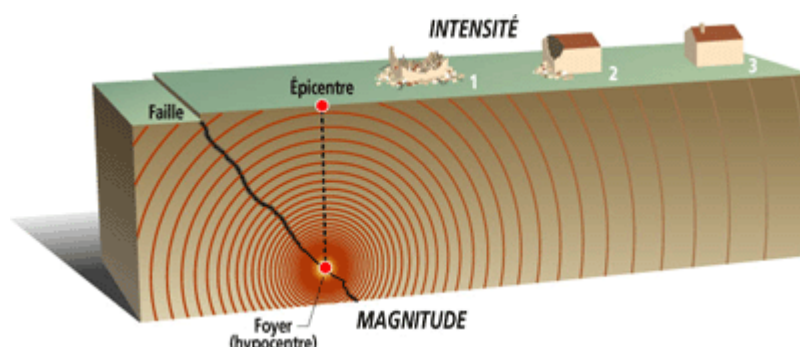
Le risque de séisme

Qu'est-ce qu'un séisme ?



Un séisme ou tremblement de terre correspond à une fracturation de la roche en profondeur, le long d'une faille généralement préexistante. Cette rupture s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie. Les vibrations du sol peuvent induire des mouvements de terrain ou la liquéfaction des sols et provoquer également des raz de marée ou tsunamis si leur origine est sous-marine.

Différents types d'ondes sismiques rayonnent à partir du foyer, point d'où commence le séisme. Elles se traduisent par des vibrations au sol. Le point en surface, situé directement au-dessus du foyer, s'appelle l'épicentre du séisme.



Un séisme est caractérisé par :

- son foyer ou hypocentre, région où se produit la rupture et d'où partent les ondes sismiques
- son épicentre, point terrestre à la verticale du foyer où l'intensité est la plus importante
- sa magnitude, énergie libérée par le séisme, mesurée par l'échelle de Richter
- son intensité, mesure des effets et dommages causés par le séisme en un lieu donné ; les conditions topographiques ou géologiques du site peuvent amplifier l'intensité d'un séisme.
- la fréquence et la durée des vibrations
- la faille provoquée, souterraine ou en surface. Les dégâts qui en résultent peuvent être une dégradation ou ruine des bâtiments mais aussi des phénomènes annexes comme des glissements de terrains, des chutes de blocs, des avalanches, des raz-de-marée ...

Quels sont les enjeux ?

Humains, car le séisme est le risque majeur potentiellement le plus meurtrier en France.
Economiques, du fait des détériorations et des dommages aux habitations, aux usines, aux bâtiments commerciaux, bâtiments publics et infrastructures.

Environnementaux, suite aux mouvements des sols qui peuvent par ailleurs provoquer des pollutions industrielles par l'endommagement des usines

Les conséquences d'un séisme sont multiples :

- sur l'homme : risque naturel meurtrier par ses effets directs (chutes d'objet, de bâtiments...) et indirects (mouvement de terrain, raz-de-marée...), impact psychologique
- sur l'économie : un séisme et ses éventuels phénomènes annexes peuvent engendrer la destruction, la détérioration ou l'endommagement des habitations, des usines, des ouvrages (ponts, routes, voies ferrées...), la rupture des conduites de gaz provoquant des incendies ou explosions.
- sur l'environnement : modifications généralement modérées du paysage

Le conseil de comportement

AVANT	PENDANT	APRES
-Prévoir les équipements minimums de survie (radio portable avec piles, lampe de poche, eau potable, papiers personnels, médicaments urgents, couvertures, vêtements de rechange, matériel de confinement). -S'informer en mairie des risques encourus & des consignes de sauvegarde et du signal d'alerte national. -Organiser le plan de regroupement familial -simulations : y participer ou les suivre ; en tirer les conséquences et enseignements. -Repérer les points de coupure de gaz, eau et électricité -Fixer les appareils et les meubles lourds -Préparer un plan de groupement familial	-Rester où l'on est : <u>A l'intérieur</u> : ne pas sortir, se mettre près d'un mur, d'une colonne porteuse, ou sous des meubles solides (bureau, lit massif). S'éloigner des fenêtres <u>A l'extérieur</u> : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures, cheminées, ...), s'éloigner des bâtiments <u>En voiture</u> : s'arrêter loin des bâtiments et ne pas descendre avant la fin des secousses.	-Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir plusieurs secousses -Sortir rapidement du bâtiment -Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble -Se protéger la tête avec les bras -Vérifier l'eau, l'électricité : en cas de fuite, ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités -Ne pas allumer de flamme -S'éloigner des zones côtières/abords de lacs, en raison d'éventuels « raz-de-marée »

Le risque mouvements de terrain



Qu'est-ce qu'un mouvement de terrain ?

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion, favorisés par l'action de l'eau, des changements de température, l'existence de discontinuités dans les couches (failles), ainsi que par l'activité humaine (terrassement, déboisement, etc...).

2 types de mouvements :

- » **Mouvements lents entraînent une déformation progressive, pas toujours perceptible par l'homme. Ils regroupent les affaissements, les tassements, le retrait-gonflements (la solifluxion, le fluage et le fauchage).**
- » **Mouvements rapides se propagent de manière brutale et soudaine. Ils regroupent les effondrements, les chutes de pierre et de blocs, des éboulements et les coulées boueuses.**

Comment se manifeste-t-il ?

Du fait de sa géologie, le département du Doubs est largement exposé aux risques de mouvements de terrain, de 3 catégories :

1) Les glissements de terrain

Ils se produisent dans les coteaux constitués par des marnes recouvertes d'argiles et d'éboulis, qui se trouvent déstabilisés à la suite de fortes pluies. Ils peuvent mobiliser des volumes considérables de terre, qui se déplacent le long d'une pente.

2) Les chutes de pierres et de blocs, les éboulements

Ils sont dus aux phénomènes de dissolution par les eaux de pluie au développement du système racinaire des végétaux et de l'action des cycles de gel-dégel. La taille des blocs dépend du degré de fracturation du massif et de la possibilité ou non de se disloquer pendant la chute. L'étendue de la zone susceptible de recevoir des blocs provenant d'une falaise dépend de la grosseur des blocs, de la hauteur de la chute, de la pente du versant et de la nature du couvert végétal.

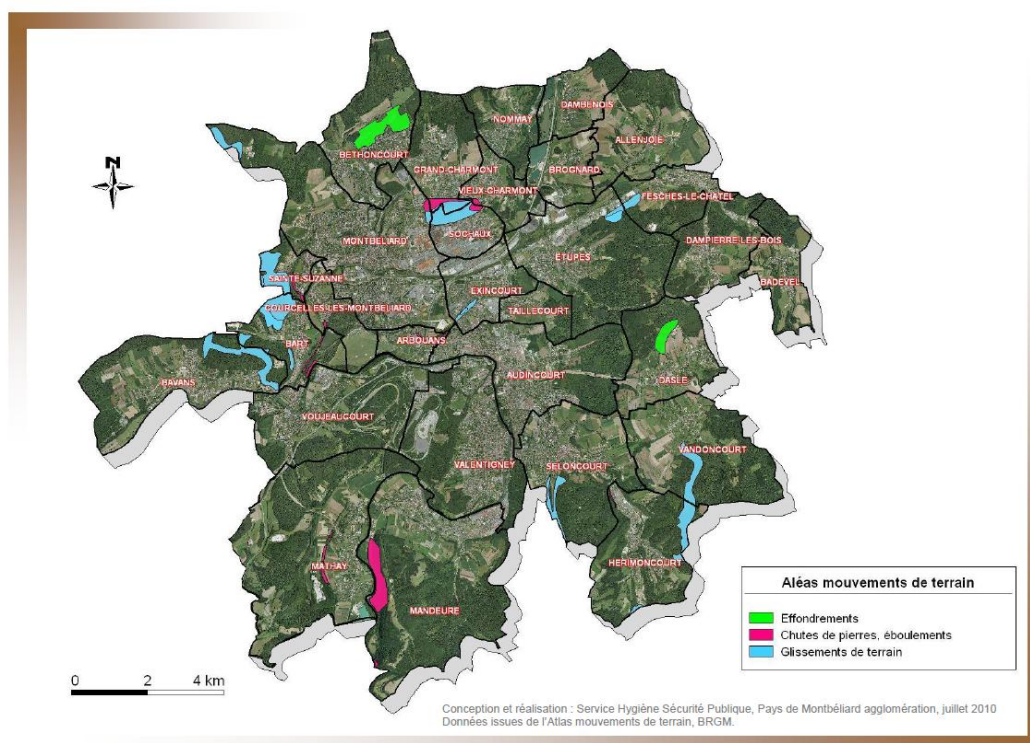
3) Les effondrements

Ils résultent de la rupture des appuis ou du toit d'une cavité souterraine, rupture qui se propage jusqu'en surface de manière plus ou moins brutale, et qui détermine l'ouverture d'une excavation grossièrement cylindrique. Les dimensions de cette excavation dépendent des conditions géologiques, de la taille et de la profondeur de la cavité ainsi que du mode de rupture. Ce phénomène peut être ponctuel ou généralisé et dans ce cas concerner des superficies de plusieurs hectares. S'il est ponctuel, il se traduit par la création de dolines plus ou moins importantes, dont le diamètre est généralement inférieur à cinquante mètres.

AVANT	PENDANT	APRES
En cas de craquement inhabituel et inquiétant, évacuer le bâtiment immédiatement Signaler à la mairie : L'apparition de fissures dans le sol Les modifications apparaissant dans les constructions : murs de soutènement présentant un « ventre », écoulement anormal d'eau, craquements dans une habitation, fissures importantes de façades, cloisons et plafonds, portes et fenêtres qui ne s'ouvrent ou ne se ferment plus L'apparition d'un fontis (affaissement du sol provoqué par un éboulement souterrain) L'apparition de blocs en surplomb sur une falaise ou de blocs désolidarisés sur une paroi	S'éloigner au plus vite de la zone dangereuse Ne pas revenir sur ses pas Ne pas prendre l'ascenseur S'informer en écoutant la radio Ne pas aller chercher les enfants à l'école En extérieur, en cas d'urgence, s'abriter derrière un « obstacle » (rocher, arbre).	Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé Evaluer les dégâts et informer les autorités (18 ou 112 d'un portable) Empêcher l'accès du public Se mettre à disposition des secours Apporter une première aide aux voisins : penser aux personnes âgées ou à mobilité réduite

Localisation de l'aléa

Carte de l'aléa mouvement de terrain sur le territoire du Pays de Montbéliard



Le risque d'aléas climatiques



Les différentes formes d'aléas climatiques

On recense : les **fortes précipitations**, les **pluies verglaçantes**, les **orages violents** accompagnés de **grêle ou non**, les **vents forts** et **tempêtes**, les **chutes de neige** abondantes.

Ils se traduisent par des **voies de communication obstruées** voire impraticables, des **accidents** en série, des **toitures endommagées**, des **habitations isolées** par la neige, des **interruptions sensibles de distribution d'énergie des réseaux de communication**

La vigilance météorologique

Météo France diffuse, 2 fois dans la journée (6h et 16h), une carte de vigilance concernant le territoire français définissant le danger météorologique et/ou hydrologique pour les 24 heures à suivre.

Météo France a mis au point, 4 niveaux de vigilance :

Vert : pas de vigilance particulière

Jaune : être attentif à la pratique d'activités sensibles au risque météorologique ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux sont prévus ; se tenir au courant de l'évolution météorologique

Orange : être très vigilant ; des phénomènes dangereux sont prévus. Se tenir informé de l'évolution météorologique et suivre les consignes données

Rouge : vigilance absolue obligatoire, car des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Se tenir régulièrement informé de l'évolution météorologique et se conformer aux consignes données

En cas de situation **ORANGE** ou **ROUGE** :

Les phénomènes dangereux qui ont été retenus sont précisés sur la carte sous la forme de pictogrammes, associés à chaque zone concernée par une vigilance orange ou rouge.

Il faut savoir que la carte de vigilance est accompagnée de 2 documents :

1. D'un texte de commentaires de Météo-France, rédigé en collaboration avec la Direction de l'Eau le cas échéant ; ce commentaire est un texte concis sur le phénomène dangereux.
2. D'un texte dictant les consignes à suivre, ce document a été préétabli par les pouvoirs publics.

Un bulletin régional de suivi est émis puis réactualisé en fonction de l'évolution de la situation.

Attention : les aléas climatiques peuvent concerner toute la population de la ville, il est essentiel de se référer aux alertes et cartes de Météo France.

LES CONSEILS DE COMPORTEMENT

VENTS VIOLENTS :

Un vent est estimé violent donc dangereux lorsque sa vitesse atteint **80 km/h** en vent moyen et **100 km/h** en rafale à l'intérieur des terres. Mais ce seuil varie selon les régions, il est par exemple plus élevé pour les régions littorales ou la région sud-est. L'appellation **tempête** est réservée aux vents atteignant **89 km/h** (force 10 Beaufort).

Vigilance orange	- Limiter les déplacements, limiter la vitesse sur route et autoroute - Ne pas se promener en forêt (ou sur le littoral) - Être vigilant face aux chutes possibles d'objets divers - Ne pas intervenir sur les toitures - Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol - Fixer ou ranger les objets sensibles aux effets du vent
Vigilance rouge	- Rester chez soi - En cas d'obligation absolue de déplacement : éviter les secteurs forestiers, signaler son déplacement aux proches - Écouter la radio - Fixer ou ranger les objets sensibles aux effets du vent - Ne pas intervenir sur les toitures - Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol

FORTES PRECIPITATIONS :

Vigilance orange	- Se renseigner et limiter les déplacements, limiter la vitesse sur route et autoroute, - Respecter les déviations mises en place - Ne pas s'engager à pied ou en voiture sur une route immergée - Dans une zone inondable, mettre les biens en sécurité et surveiller la montée des eaux
Vigilance rouge	- Rester chez soi, éviter tout déplacement - En cas d'obligation absolue de déplacement : être très prudent, respecter les déviations mises en place - Écouter la radio - Ne pas s'engager, en aucun cas, à pied ou en voiture sur une route immergée - Se conformer aux consignes données, ne pas s'opposer au travail des sauveteurs qui proposent une évacuation - Si évacuation, couper les réseaux (gaz, électricité)

ORAGES

Un orage est un phénomène atmosphérique caractérisé par une série d'éclairs et de coups de tonnerre. Il est toujours lié à la présence d'un nuage de type cumulonimbus et est souvent accompagné par un ensemble de phénomènes violents : rafales de vent, pluies intenses, parfois grêle, trombe et tornade.

Vigilance orange	- Soyez prudent en particulier dans vos déplacements et activités de loisirs -Prendre les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent -Ne pas s'abriter sous les arbres -Ne pas utiliser d'appareils électriques (téléphones, etc...) -Signaler les départs de feux éventuels
Vigilance rouge	-Ne pas se déplacer, être vigilant et prudent aux conditions de circulation -Pour protéger l'intégrité des biens et des personnes ▪ Ne pas utiliser d'appareils électriques (téléphones, etc...) ▪ Ranger les objets sensibles aux effets du vent ▪ Prévenir les autorités d'un départ de feux ▪ Ne pas s'abriter sous des zones boisées ▪ Sur la route, arrêtez-vous en sécurité et ne quittez pas votre véhicule

NEIGE ET VERGLAS :

La neige est une précipitation solide qui tombe d'un nuage et atteint le sol lorsque la température de l'air est négative ou voisine de 0°C. Sur les massifs montagneux, il peut neiger dès fin août-début septembre au-dessus de 2000 m. En plaine, des épisodes de neige se produisent fréquemment dès novembre et parfois jusqu'en mai. On distingue 3 types de neige selon la quantité d'eau liquide qu'elle contient : sèche, humide ou mouillée. Les neiges humides et mouillées sont les plus dangereuses. Elles se compactent et adhèrent à la chaussée, aux câbles électriques, voire aux caténaires de la SNCF.

Le verglas est lié à une précipitation : c'est un dépôt de glace compacte provenant d'une pluie ou d'une bruine qui se congèle en entrant en contact avec le sol. Cette eau a la particularité d'être liquide malgré sa température négative : il s'agit d'eau "surfondue". La température du sol est généralement voisine de 0°C, mais elle peut être légèrement positive.

Vigilance orange	-Être prudent et vigilant en cas de déplacements -Se renseigner sur les conditions de circulation -Prévoir les itinéraires et les déplacements -Faciliter l'accès des engins de dégagement des routes et autoroutes -Se protéger des chutes en dégageant la neige des trottoirs
Vigilance rouge	-En cas d'obligation de déplacements : Prévenir les proches du départ et de la destination Respecter scrupuleusement les déviations Prévoir un équipement minimum en cas d'attente sur la route -Pour protéger l'intégrité des biens et des personnes : Se protéger des chutes en dégageant la neige des trottoirs Ne pas toucher des fils électriques au sol

GRAND FROID :

C'est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée. En France métropolitaine, les températures les plus basses de l'hiver surviennent habituellement en janvier sur l'ensemble du pays. Mais des épisodes précoces (en décembre) ou tardifs (en mars ou en avril) sont également possibles.

Depuis novembre 2004, la carte de vigilance de Météo-France intègre le risque de grand froid mais Météo-France participe, depuis 2002, au Plan Grand Froid destiné à secourir les personnes sans-abri

Vigilance orange	-Evitez l'exposition prolongée au froid et au vent et les sorties aux heures les plus froides -Veillez à un habillement adéquat (plusieurs couches, imperméable au vent et à la pluie, couvrant la tête et les mains) ▪ Evitez les efforts brusques ▪ Veillez à la qualité de l'air et au bon fonctionnement des systèmes de chauffage dans les espaces habités ▪ Pas de boissons alcoolisées
Vigilance rouge	- Evitez toute sortie au froid ▪ Si vous êtes obligé de sortie, évitez les heures les plus froides et l'exposition prolongée au froid et au vent ▪ Veillez à un habillement adéquat (plusieurs couches, imperméables au vent et à la pluie, couvrant la tête et les mains) ▪ Evitez les efforts brusques ▪ Veillez à la qualité de l'air et au bon fonctionnement des systèmes de chauffage dans les espaces habités ▪ Pas de boissons alcoolisées

CANICULE :

La canicule se définit comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs. La définition de la canicule repose donc sur 2 paramètres : la **chaleur** et la **durée**.

La santé est en danger quand ces 3 conditions sont réunies :

- » Une chaleur importante
- » La nuit, la température ne diminue pas, voire très peu
- » Que le phénomène dure plusieurs jours

Conseils de comportement face à une canicule

Personnes âgées :

- Se faire connaître auprès des services municipaux pour figurer sur le registre communal afin que des équipes d'aide et de secours puissent venir en aide en cas de besoin
- S'organiser avec les membres de la famille, ses voisins pour rester en contact tous les jours
- Mouiller sa peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation
- Boire environ 1.5 L par jour
- Ne pas consommer d'alcool, ni de boisson à forte teneur en caféine ou en sucre
- Manger normalement même en l'absence de sensation de faim
- Maintenir sa maison à l'abri de la chaleur en fermant les volets le jour
- Passer plusieurs heures par jour dans un endroit frais ou climatisé
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes de la journée (11h-21h)
- Contacter le SAMU en appelant le 15 en cas de problèmes

Enfants et adultes :

- Boire beaucoup d'eau
- Ne pas faire d'efforts physiques intenses
- Ne pas rester en plein soleil
- Ne pas consommer d'alcool
- Maintenir son habitation à l'abri de la chaleur
- Porter des vêtements légers, amples, clairs sans oublier le chapeau quand on est à l'extérieur
- Prendre des nouvelles de son entourage

Travailleurs :

- Être vigilant pour ses collègues et soi-même
- Signaler dès que l'on se sent mal
- Protéger sa peau et sa tête du soleil
- Respecter les consignes de prévention même si l'on se sent en pleine forme

Le risque de rupture de barrage

Qu'est-ce que le risque lié à la rupture d'un barrage ?

Une **rupture de barrage** correspond à une **destruction partielle ou totale de l'ouvrage** qui entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval.

Un **barrage** est un **ouvrage naturel ou non**, établi en travers d'un cours d'eau, retenant ou pouvant retenir l'eau.

Ils ont **différentes fonctions** : régulation de l'eau, irrigation des cultures, alimentation en eau des villes, etc...

Les causes de ruptures sont nombreuses :

- » **Techniques** (vices de conception, de construction, de matériaux, vieillissement de l'installation)
- » **Naturelles** (séismes, crues exceptionnelles, glissements de terrain)
- » **Humaines** (insuffisances d'études préalables, mauvais contrôle d'exécution, erreurs d'exploitation, surveillance et entretien insuffisant)

Les modalités d'alerte

On recense différentes échelles d'alerte en cas de rupture d'un barrage.

En effet, on trouve tout d'abord l'alerte des autorités française, à savoir la préfecture, par l'exploitant. Cette alerte peut s'effectuer par liaison spécialisée (reliant le local de surveillance du barrage et le centre opérationnel de la gendarmerie national du département) ou par liaisons téléphoniques à différents points.

La seconde alerte concerne les maires des communes impactées dont l'alerte est effectuée par un automate d'appel géré par la préfecture. En cas de défaillance de l'équipement, l'alerte sera diffusée directement par les brigades de gendarmerie et des services de police.

La dernière échelle d'alerte concerne la population des communes en zone de danger. Cette alerte varie selon la zone concernée.

- » Dans la zone de proximité immédiate, dès lors que le danger est imminent, les sirènes alarme-eau sont déclenchées. Ce déclenchement implique une évacuation immédiate de la zone par la population. Ces sirènes font toute partie d'un même réseau confédéral d'alerte appelé « POLYALERT ».

L'alerte par les sirènes est caractéristique et identifiable par 12 sons graves continus de 20 secondes chacun séparés les uns des autres par des intervalles de 10 secondes.

- » Dans la zone d'inondation spécifique, la population est alertée par les moyens communaux identifiés dans les plans communaux de sauvegarde (PCS) des communes.

LES CONSEILS DE COMPORTEMENTS

AVANT	PENDANT	APRES
-Connaître le système spécifique d'alerte pour la « zone de proximité immédiate. Il s'agit de la corne de brume émettant un signal intermittent pendant au moins deux minutes avec des émissions de deux secondes séparées d'interruptions de trois secondes. -Connaître les points de regroupement, les hauts points, les moyens et itinéraires d'évacuation.	-Reconnaître le signal d'alerte. Une sirène de 3 séquences de 1 minute et espacées de 50 secondes sera lancée par l'élue de permanence. -Une voiture équipée de haut-parleurs véhiculera des instructions et des informations écrites seront diffusées au porte à porte. -Gagner le plus rapidement possible les points hauts les plus proches cités dans le PPI -A défaut, gagner les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide -Ne pas prendre l'ascenseur -Ne pas revenir sur ses pas -Attendre les consignes des autorités diffusées la population par la radio (Radio Suisse Romande 90.6, France Bleu)	-Aérer -Désinfecter à l'eau de javel -Chauffer dès que possible -Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche

Le risque d'accident nucléaire et radiologique

Qu'est-ce qu'un accident nucléaire ?

Il s'agit d'un incident ou d'un accident qui peut conduire à un **rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs ou enceintes** prévus à cet effet.

C'est un événement accidentel, avec des risques d'irradiation ou de contamination pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement.

Pour s'informer : Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR) :

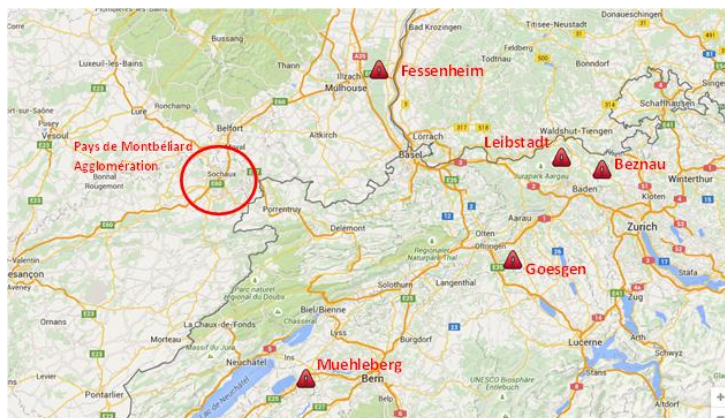
<https://www.asnr.fr> ; Office fédéral de la sécurité nucléaire suisse (IFSN/ENSI) :

<https://ensi.admin.ch/fr/>.

Comment peut survenir le risque nucléaire ?

Lors d'**accidents de transports** (de nombreuses sources radioactives sont transportées en France quotidiennement soit route, rail, bateau, avion...).

- » Lors de **l'utilisation d'éléments radioactifs** (de nombreux radioéléments sont utilisés dans le monde industriel médical notamment dans les appareils de soudures ou de radiographie).
- » Lors d'un **dysfonctionnement grave sur une installation nucléaire** (ex : réacteur d'une centrale de production d'électricité).



ou

Le Pays de Montbéliard est traversé par l'autoroute A36, axe susceptible d'être emprunté pour le transport de matières dangereuses, dont certaines sources radioactives. Un accident de transport constitue donc un scénario possible, indépendamment de la présence d'une centrale nucléaire à proximité immédiate.

Les installations nucléaires à proximité du Pays de Montbéliard

La centrale de Fessenheim, située à environ 70 km de Montbéliard, a arrêté définitivement ses deux réacteurs en 2020. Le site est désormais engagé dans un processus de démantèlement : il ne doit donc plus être présenté comme une centrale en fonctionnement.

En Suisse, plusieurs centrales sont toujours en exploitation, notamment Gösgen, Leibstadt et Beznau. À titre indicatif, elles se trouvent à plusieurs dizaines de kilomètres du Pays de Montbéliard (environ 90 à 110 km selon le site et le point de mesure). Les distances sont indicatives et ne constituent pas un périmètre réglementaire de danger.

La présence de ces installations ne signifie pas que Sainte-Suzanne serait automatiquement concernée par une évacuation ou une distribution de comprimés d'iode en cas d'événement. Les mesures de protection dépendent de la nature de l'accident, des conditions météorologiques et des évaluations des autorités. Les consignes officielles diffusées par la préfecture doivent toujours primer.

À retenir : le risque nucléaire et radiologique pour la commune peut notamment être lié à un accident sur une installation nucléaire éloignée ou à un accident impliquant le transport de matières radioactives. Il ne faut ni minimiser ce risque, ni assimiler la commune à un périmètre de protection immédiate autour d'une centrale.

Quels sont les enjeux ?

On distingue deux types d'effets sur l'Homme lors d'un accident nucléaire :

- » **Les effets non aléatoires** : ils sont dus à des doses importantes d'irradiation dépassant un seuil limite. Les effets, dont l'apparition est précoce (heures ou semaines), engendrent divers maux parmi lesquels malaises, nausées, vomissements, fièvres ... Au-dessus d'un certain seuil, l'issue de ces effets peut être fatale pour l'Homme.
- » **Les effets aléatoires** : Ce type d'effet survient pour de faibles doses d'irradiation. L'apparition des effets n'est pas systématique chez les individus et peuvent se manifester longtemps après l'irradiation (années) et entraîner des cancers voire des anomalies génétiques

En plus des enjeux sur la santé humaine, un accident nucléaire pourra engendrer des contaminations sur la faune, la flore, les cultures, les sols mais également un impact sur l'économie. En effet, ce type d'accident aura des conséquences sur les coûts notamment pour la restauration de site, la perte des biens, des cultures, etc.

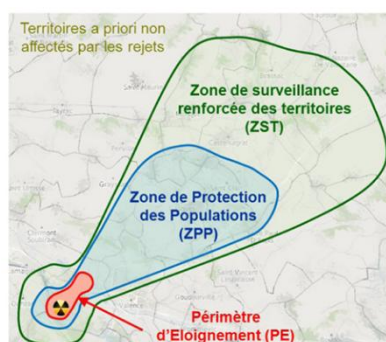
Zonage pour gérer le post-accident

Trois types de zones de gestion des populations ont été mises en place en cas d'accident nucléaire, à savoir :

- » La **zone de protection des populations (ZPP)** où la population serait susceptible de recevoir le 1^{er} mois, une dose efficace, voie alimentaire comprise de 10 mSv maximum (ou une dose équivalente à la thyroïde de 50 mSv maximum)
- » Au sein de la ZPP, il peut exister une **zone d'éloignement (ZE)** où la population serait susceptible de recevoir le 1^{er} mois, une dose efficace, en dehors de la voie alimentaire, de plus de 10 mSv.
- » La **zone de surveillance renforcée des territoires (ZST)** où au moins un produit agricole, végétal ou animal, est susceptible d'être contaminé au-delà des niveaux maximaux admissibles au regard de la réglementation européenne.

ZE : Les populations de cette zone doivent être éloignées, disposition ultime puisque cette zone conduit à déplacer les personnes vers une zone non contaminée pour une durée minimale d'un mois.

Les **ZPP & ZST** sont des zones où les populations peuvent résider et travailler. Les actions de protection visent à prévenir la contamination par la voie alimentaire



LES CONSEILS DE COMPORTEMENTS

AVANT	PENDANT	APRES
- Connaître le signal d'alerte et les consignes de sécurité - Connaître la fréquence de la radio qui diffusera les messages	La première consigne est le confinement : -Rentrer dans le bâtiment le plus proche -Fermer toutes les ouvertures/ boucher les entrées d'air (portes, aérations, cheminées) et arrêter la ventilation, haut-parleur). -L'évacuation peut être commandée secondairement par les autorités (radio ou véhicules avec haut-parleur) -Ecouter la radio (Radio France, France Inter) -Ne pas aller chercher les enfants à l'école -Ne pas téléphoner. Les informations seront transmises par la radio. - En fonction du type d'accident et de l'évolution de la situation, le préfet demandera à la population située dans un périmètre proche du site nucléaire de prendre un comprimé d'iode stable ou / et d'évacuer. Ces consignes sont à respecter uniquement sur instruction du préfet (message diffusé par la radio et la télévision).	- Suivre les consignes données par les autorités concernant l'occupation et l'usage des sols éventuellement contaminés par des rejets issus de l'accident -En cas de sortie : Ne pas toucher aux objets, aliments (nourriture, eau) qui ont pu être contaminés - Ne pas consommer les aliments (fruits, légumes, lait) de la zone contaminée - Eviter de rentrer des poussières radioactives dans les pièces confinées (se protéger, passer par pièce tampon, se laver les parties apparentes du corps et changer de vêtements)

EN CAS D'ALERTE : LES INFORMATIONS ESSENTIELLES

NUMÉROS D'URGENCE

112 Urgence européenne	18 Sapeurs-pompiers	15 SAMU
17 Police / gendarmerie	114 Urgence par SMS / application pour personnes sourdes ou malentendantes	115 Samu social

LES MOYENS D'ALERTE À SAINTE-SUZANNE

 **Sirène communale** : lorsqu'elle retentit, mettez-vous à l'abri et recherchez les consignes officielles. Le son seul ne précise pas nécessairement le risque concerné.

 **Mégaphone** : des messages et instructions peuvent être diffusés directement à la population par les équipes communales.

 **Informez-vous** auprès des autorités et des médias officiels. En cas de consignes spécifiques, appliquez-les immédiatement.

 **Réflexe général** : rejoignez un bâtiment, fermez portes et fenêtres et arrêtez la ventilation si un confinement est demandé.

 **Ne téléphonez pas inutilement** et ne venez pas chercher les enfants à l'école : ils sont pris en charge par l'établissement.

SOURCES OFFICIELLES POUR S'INFORMER

Préfecture du Doubs : doubs.gouv.fr

Géorisques : georisques.gouv.fr

Vigicrues : vigicrues.gouv.fr

Météo-France : meteofrance.com

Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR) : asn.fr

Office fédéral de la sécurité nucléaire suisse (ENSI/IFSN) : ensi.admin.ch/fr

Important : suivez toujours les consignes des autorités. Ne prenez des comprimés d'iode stable que sur instruction officielle. Les moyens communaux complètent les dispositifs d'alerte de l'État.